

## La MRC de Montmagny adopte un budget 2025 prometteur et tourné vers l'avenir

**Montmagny, le 28 novembre 2024** – À l'occasion de la session du Conseil de la MRC de Montmagny tenue le 27 novembre, le conseil des maires a adopté le budget 2025. Ce budget, qui reflète l'engagement de la MRC envers l'innovation, la durabilité et le développement, prépare la région à relever les défis de demain tout en renforçant son attractivité et son efficacité.

Le budget 2025 de la MRC de Montmagny s'élève à 7 860 890 \$, comparativement au budget officiel adopté en 2024 qui était de 6 968 237 \$. Le budget 2025 a ainsi augmenté de plus de 800 000 \$, ce qui s'explique principalement par les activités liées à la réalisation d'un Plan climat et au mandat en collecte sélective, à la suite de la signature d'une entente avec Éco Entreprise Québec, pour la compensation des frais reliés à la collecte sélective (bacs bleus) à l'échelle du Québec.

Les quotes-parts aux municipalités passeront de 3 123 166 \$ à 3 355 143 \$, ce qui représente une augmentation de 231 977 \$ par rapport aux quotes-parts de 2024, soit une hausse de 7,4 %. La balance du budget administré par la MRC provient de sources gouvernementales et de revenus de services à la pièce.

Les autres raisons qui justifient l'augmentation du budget et des quotes-parts proviennent de la masse salariale, puisque la MRC de Montmagny déposera de nouvelles offres salariales pour la période 2025-2028. Ajoutons que le budget adopté prévoit une augmentation des affectations en lien avec le Fonds de développement Région Ruralité, l'augmentation du coût de la vie et la continuité de la stratégie de marketing territorial. Au terme de l'exercice financier 2024, la MRC vise à dégager un très léger surplus.

### Priorités et réalisations pour 2025

Le budget 2025 met de l'avant des initiatives stratégiques destinées à positionner la MRC comme un leader en développement territorial, environnemental et technologique.

### Projets majeurs et investissements

- **Plan climat et environnement** : Mise en œuvre d'un plan climat pour améliorer la résilience environnementale et soutenir des initiatives locales durables. Ce projet inclut des actions concrètes pour protéger les milieux humides et hydriques (PRMHH).
- **Aménagement et développement** : Révision du schéma d'aménagement territorial selon les nouvelles orientations gouvernementales (OGAT), réalisation de la phase 2

du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et mise en place d'un inventaire patrimonial en partenariat avec le ministère de la Culture.

- **Énergie durable et infrastructures** : Planification de deux projets éoliens et d'une ligne **735 kV** pour renforcer l'autonomie énergétique de la région.
- **Technologies modernes** : Remplacement du système téléphonique et préparation à l'implantation d'un nouveau système comptable en 2026 pour améliorer la gestion administrative.
- **Culture et dynamisme régional** : Lancement d'une exposition itinérante inspirée du concours « Montmagny – Vol direct », mettant en valeur la richesse artistique et culturelle de la région.
- **Marketing territorial** : Poursuite de la stratégie de marketing territorial de la MRC de Montmagny afin de positionner la région de Montmagny.

### **Un engagement renouvelé envers l'innovation et la collaboration**

La MRC s'engage également dans l'intégration des technologies issues de l'intelligence artificielle pour optimiser ses services et mieux répondre aux attentes des citoyens. Un comité dédié, piloté par des employés en collaboration avec des experts, sera chargé de former les équipes et de développer des outils novateurs dans la MRC de Montmagny.

« Ce budget reflète notre volonté d'être à l'avant-garde dans des domaines clés comme l'innovation, l'environnement et le développement durable. Il traduit notre engagement à bâtir un territoire prospère, tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui et en préparant les générations futures à relever les défis de demain », a déclaré M. Frédéric Jean, préfet de la MRC de Montmagny.

### **Adoption d'un règlement de régie interne**

Le conseil a également adopté un règlement de régie interne pour le déroulement des sessions du conseil. Ce règlement a pour objectif d'encadrer la conduite des débats du conseil et d'assurer le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances. Cette adoption répond à une obligation légale prévue par la Loi 57, qui impose son entrée en vigueur avant le 6 décembre 2024.

### **Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes**

Les bureaux de la MRC fermeront leurs portes le vendredi 20 décembre 2024 à midi et rouvriront le lundi 6 janvier 2025, après une pause s'étendant jusqu'au vendredi 3 janvier inclusivement. Le conseil des maires et toute l'équipe de la MRC souhaitent à tous un merveilleux temps des Fêtes!

- 30 -

Source : Isabelle Normand | Coordinatrice | MRC de Montmagny | [communication@montmagny.com](mailto:communication@montmagny.com) | 418 248-5985, poste 321.

Information : Nancy Labrecque | Directrice générale | MRC de Montmagny | [nlabrecque@montmagny.com](mailto:nlabrecque@montmagny.com) | 418 248-5985, poste 323.